



Reconnaissance AEA1 N° 30847

Titulaire

FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant

FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Schweiz

Groupe

241 - Portes coupe-feu

Produit

FST FENÊTRE COULISSANTE EI30 PORTE PLEINE 51 IN FST SYSTÈMES DE PAROIS PLEI

Description

Fenêtre coulissante en panneaux de particules (E=38,2mm), recouverte des deux côtés de plaques HDF (E=2x3mm), E=51mm, joints de labyrinthe avec joints ROKU-STRIP et joints HEBGO

Utilisation

EI 30
Fenêtre coulissante Btest=2100mm, Htest=1500mm
Dans cloisons selon extension du domaine d'application
utilisation voir pages suivantes

Documentation

IBS, Linz: Rapport d'essai '05080112' (04.09.2006); ift, Rosenheim: Rapport d'essai '14-002909-PR01 (PB-C04-01-de-01)' (16.01.2015); IBS, Linz: Rapport d'expertise '316111403-2' (08.05.2019)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2029

Date d'édition

05.09.2024

Remplace l'attestation du

06.11.2019

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2000, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles et les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise IBS Linz n° 316111403-2, du 08.05.2019

- Vide de passage: $B_{max}=2100mm$, $H_{max}=1500mm$
 $B_{max}=1500mm$, $H_{max}=2780mm$
- Montage dans parois AEAI n°:
19161, 20364, 20366, 26370, 27334, 19162, 21800, 21815, 27335, 25127, 27351, 26342, 30181, 26341, 19163, 24544
- Autres variantes selon Rapport d'expertise

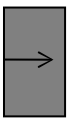


Complément à l'attestation d'utilisation AEAI

Les possibilités d'utilisation du produit sont élargies aux types de construction suivants correspondant au schéma de base :

MONTAGE DE PORTES COULISSANTES À 1 BATTANT (K1–K7) DANS UNE PAROI NON NORMALISÉE (K14)

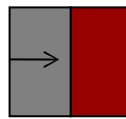
K 1



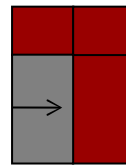
K 2



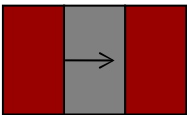
K 3



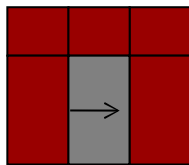
K 4



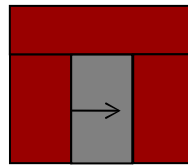
K 5



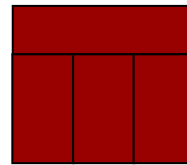
K 6



K 7



K 14



Bases :

(K1) Porte coulissante dans une construction support normalisée

n° AEAI: 27661

(K7) Porte coulissante dans une construction support non normalisée

n° AEAI: 30847

(K14) Paroi non normalisée

n° AEAI: 19161, 20364, 20366, 26370,
27334, 19162, 21800, 21815,
27335, 25127, 27351, 26342,
30181, 26341, 19163, 24544

Représentation des types de construction :

La représentation en images des types de construction donne un aperçu complet des portes coulissantes avec imposte et / ou partie(s) latérale(s). Le type de construction K14 montre une paroi non normalisée (paroi avec une largeur illimitée), conforme à la norme EN 1364-1.

La durée de validité de ce complément correspond à la durée des attestations d'utilisation AEAI sur la base desquelles il repose. Si la validité d'une ou plusieurs des attestations d'utilisation AEAI mentionnée ci-dessus expire, ce complément perd la validité.